

[VALORISATION DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF] [PARCOURS ASSOS-ELITE] [TZ-ASSOCIATIVE]

Après plusieurs semestres de travail et de bataille, au travers de 3 BDE, initié et largement mené par Loïck, président du BDE 2021, la reconnaissance de la **vie associative, véritable atout pour l'école et intrinsèquement liée à notre quotidien et à la richesse de notre expérience étudiante**, va être concrétisée dans le dossier étudiant. Cela se traduit par la mise en place, en accord avec la Direction à la Formation Pédagogique (DFP), d'un parcours assos-élite et d'une TZ Associative (TZ-A).

Comment ça marche ? Pas de panique, on vous explique tout 😊

Le PARCOURS ASSOS-ÉLITE suit le même schéma que les autres parcours "élite" mis en place (musique-élite, entrepreneuriat-élite, sport-élite). Ce parcours permet de **valoriser l'engagement associatif important et de le reconnaître dans le dossier étudiant**.

Dès à présent, il vous est possible de candidater au parcours assos-élite si vous êtes engagé-e-s dans plusieurs associations avec des postes à responsabilité. L'inscription au parcours **n'est pas rétroactive**, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas demander le label pour un engagement associatif ayant eu lieu dans un semestre révolu. De plus, le parcours n'est **pas indéfini**, il n'est valable que pour un semestre seulement. Pour candidater pour un autre semestre, il faudra se réinscrire au début de ce dernier.

Toute personne inscrite au parcours assos-élite pourra prétendre plus facilement à un semestre aménagé et les échanges de créneaux de TDs/TPs pourront être facilités dans la mesure du possible. Auparavant, il était déjà possible de demander un semestre aménagé si vous aviez un semestre associatif chargé, mais cette demande pouvait être refusée. Désormais, en étant inscrit-e dans le parcours assos-élite, la demande de semestre aménagé sera considérée comme justifiée et sera donc automatiquement acceptée.

En ce qui concerne les programmes Erasmus et les opportunités d'études à l'étranger, ce label, tout comme les trois autres, présente l'avantage d'enrichir votre dossier académique, vous démarquant ainsi des autres candidat-e-s lorsque vous postulez à des programmes à l'étranger, notamment en présence de dossiers académiques similaires. Cela renforce votre profil et vous distingue auprès du comité de sélection.

Mais comment s'inscrire ? C'est très simple, il suffit de remplir une fiche de candidature disponible sur le wiki des associations (https://assos.utc.fr/wiki/Parcours_%27%27assos_%C3%A9lite%27%27) et de **l'envoyer par mail à Mme Hédou avec le BDE en copie de ce mail**.

Toute candidature reçue sera examinée par un jury (membres du BDE et des pôles, Mme Hédou, chargée de la vie étudiante puis la DFP) et vous serez informé-e-s de la validation ou non de votre demande.

Nous tenons à préciser que la dénomination “assos-élite” n’a pas été choisie dans le but de créer des classes au sein des cotisant-e-s impliqué-e-s dans la vie associative mais simplement de faciliter sa création et de permettre la reconnaissance de ce parcours au même niveau d’importance que les autres.

Tout comme les autres parcours-élite, cela permettra de faire valoir votre engagement dans votre dossier étudiant et surtout de le reconnaître en cas de jury de suivi. L’annotation “assos-élite” sur votre dossier étudiant fera comprendre au jury les raisons de votre convocation, et votre implication dans la vie associative ne pourra pas être décrédibilisée ni considérée comme une “excuse” à un semestre raté. En effet, cela permettra d’**expliquer un éventuel semestre difficile** mais aussi de trouver le meilleur compromis pour les prochains semestres afin de vous permettre de concilier vie associative et vie universitaire avec votre santé mentale.

La TZ-A (TZ-ASSOCIATIVE) fonctionnera sur le **même modèle que les autres TZ**, à la différence qu’elle devra être tournée autour d’un projet associatif.

Elle pourra valoir, dans la grande majorité des cas, **entre 2 et 6 crédits** (PCB, PSF ou libres) en fonction du type de projet, entrant dans la catégorie TM ou TSH.

Pour s’y inscrire, vous devrez **envoyer un mail à la référente de l’UV, Mme Hédou**, afin qu’elle vous transmette le formulaire d’inscription. Il faudra y présenter votre projet associatif (poste + projet en rapport avec le poste).

Ensuite, les modalités de validation d’inscription suivront les mêmes étapes qu’une TZ classique. Chaque demande sera examinée et validée (ou non) par les responsables de branche, de TC ou TSH puis la DFP.

L’inscription à une TZ-A sera disponible **à partir du semestre prochain**. Ce sera un projet suivi, des rendus seront à fournir au cours du semestre ainsi que des présentations. De plus, **une passation écrite complète sera obligatoire pour valider la TZ-A** à la fin du semestre, et donc obtenir les crédits. La passation devra être générale et non visée pour une personne en particulier.

Il sera bien évidemment possible d’effectuer une TZ-A tout en étant inscrit-e au parcours-élite, ou d’effectuer une TZ-A sans être inscrit-e au parcours, ou d’être inscrit-e dans le parcours sans faire de TZ-A.

Vous trouverez les comptes-rendus des séances de réunions de Conseils des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) 2023, notamment celui de juillet durant lequel ce parcours a été approuvé, juste ici : <https://webapplis.utc.fr/ent/services/services.jsf?sid=782>

Nous espérons que cette nouvelle vous fait plaisir, c'est un projet initié et géré par le BDE depuis plusieurs semestres et plus particulièrement Loïck qui a lancé, suivi et continué ce projet jusqu'à son aboutissement, avec l'aide de son BDE ainsi que des BDE 2022 et 2023.

Nous sommes très fier·e·s que ces démarches aient pu aboutir à des résultats concrets. Nous pensons sincèrement que **l'implication dans la vie associative se doit d'être valorisée à sa juste valeur**, et ne devrait pas être un frein dans notre cursus universitaire.

Avec amour,

Votre BDE <3

Et n'oubliez pas : il y a une vie après les cours !